



N°... Code... Réf... ?

Lisez vite... après, vous saurez !

Il est fréquent de voir utiliser l'un ou l'autre de ces termes de manière "indifférenciée". Un peu de sémantique peut éviter bien des confusions.

On parle couramment de "numéro de département", de "code postal", de "numéro de sécu" ou de "référence d'article"...

Or, pourquoi dit-on justement "code postal" et pas "numéro postal" ?

Pourquoi les catalogues disent-ils bien "référence" pour les articles (ou mal "code"), alors que le commun des mortels, ne voyant que des chiffres, aura tendance à dire "numéro d'article" ?

Les informaticiens eux-mêmes, lorsqu'ils définissent des données, ont tendance à dire l'un "numéro", l'autre "code", un troisième "référence"... alors que tous parlent d'une seule et même information.

Enfin, la - déplorable - habitude du monde bancaire et des administrations de tout coder en chiffres, alors même que des lettres ou des mnémoniques auraient pu être utilisés, n'arrange pas les choses.

Ces termes ne sont pourtant pas synonymes, il y a donc fréquemment faute de langage, ce qui nuit évidemment à la qualité du résultat. Définissons donc, de façon précise, chacun de ces termes.

Numéro

Définition du Petit Larousse : "**NUMÉRO** : *Chiffre, nombre qui indique la place d'une chose dans une série.*"

Comme son nom l'indique, un numéro est en principe composé exclusivement de chiffres, quoiqu'on puisse dans certains cas admettre des lettres (une numérotation faite en hexadécimal comportera généralement un mélange de chiffres et de lettres, et représente pourtant bien des nombres).

En pratique, une identification faite avec des numéros implique un classement des informations dans l'ordre de ces numéros, cet ordre ayant une signification... et une utilité : quand vous prenez un ticket dans une file d'attente, le fait que Dupont ait le n°25 et Martin le n°32 n'est pas indifférent, car cela implique que Dupont passera avant Martin. Par contre, que Dupont ait eu le n°26 et Martin le n°33 n'aurait rien changé entre ces deux personnes : le numéro, pris seul, n'a aucune signification particulière.

Code

Définition du Petit Larousse : "**CODE** : *Système de symboles permettant d'interpréter, de transmettre un message, de représenter une information, des données.*"

Un code possède deux spécificités par rapport aux numéros et références : chacune des valeurs possibles a un sens particulier, et - en conséquence - le nombre de valeurs possibles est un ensemble borné, dépassant rarement quelques dizaines de valeurs. De plus, la signification de chaque valeur doit être stable dans le temps¹.

¹ Nous n'aborderons pas ici la spécificité des codes destinés au cryptage, qui ne sont pas toujours des listes de valeurs avec correspondance, mais actuellement souvent des algorithmes pouvant avoir des paramètres temporels.

Par exemple, un code sexe pourrait être '1' pour homme, '2' pour femme, '9' pour une personne morale... Le fait d'utiliser des chiffres n'en fait pas un numéro : on aurait pu dire '0' pour une personne morale, '1' pour femme et '2' pour homme, sans rien remettre en cause, sinon l'ordre dans le classement, lequel ne sert que parce qu'il faut bien trier selon l'un ou l'autre critère pour s'y retrouver. On pourrait aussi bien dire 'H' pour homme, 'F' pour femme et 'M' pour personne morale. Rien de conceptuel n'est remis en cause.

Un exemple que tous les informaticiens connaissent bien : le code ASCII.

C'est bien un code, puisque 32 correspond au caractère espace, 65 au **A**, 97 au **a**, etc. Même s'il en existe plusieurs variantes (en ASCII CP437 - utilisé pour l'affichage sous MS-DOS français - le **É** est codé 144, alors qu'en ASCII ANSI - celui de Windows - ce même caractère est codé 201), chacune d'elles est totalement fixe et stable.

Référence

Définition du Petit Larousse : "**RÉFÉRENCE** : *Autorité, texte auquel on renvoie. Fonction par laquelle un signe linguistique renvoie à un objet du monde réel.*"

On peut qualifier de référence tout identifiant qui n'est ni un numéro, ni un code, c'est-à-dire un ensemble numérique, alphabétique ou alphanumérique dont le classement n'a pas de signification conceptuelle et duquel on ne peut dire que chaque valeur a une signification précise. Sa seule fonction est de renvoyer à un objet.

Par exemple, pour un informaticien, un pointeur est en fait une référence : son contenu est une adresse mémoire qui permet de retrouver une information, la valeur précise de cette adresse n'a aucune signification (les langages évolués ne permettent d'ailleurs pas de comparer deux pointeurs autrement que pour savoir s'ils pointent sur la même information ou pas), et elle peut varier d'une exécution à l'autre du programme qui l'utilise.

Ainsi, étiqueter des articles avec des nombres croissants au fur et à mesure qu'on les enregistre ne fait pas de ces nombres des numéros, puisqu'il ne s'agit que d'une commodité d'identification : que l'article B passe avant l'article A ou l'inverse ne donnera d'états d'âme à personne...

Associer à chaque article une référence basée sur un système de codification pour s'y retrouver ne fait pas de cette référence un code, car il y aura forcément quelque part un élément complémentaire pour différencier deux articles identiques sur tout ce qui est codifiable.

Et ce n'est pas non plus parce que R3335G désigne un crayon noir à mine HB et C462FG9 le best-seller "Meurtre dans le réfrigérateur" qu'il s'agit de codes : on a simplement affaire à un système d'identification... et aucun programmeur ne se souciera de cette désignation, alors qu'il aura peut-être à tenir compte de tel ou tel caractère des références pour des traitements spécifiques, parce qu'on a, à cet emplacement, affaire à un code.

De plus, certaines références peuvent disparaître, changer, être réutilisées pour des articles différents...

Exceptionnellement, certaines références peuvent devenir des codes si elles "étiquettent" un ensemble fini et stable.

Quelques exemples

Comme on le constate, un code n'est pas un numéro, et une référence n'est ni un code ni un numéro, bien que pouvant en être composée.

Exemple 1 : le "numéro" de département

À l'origine, on a numéroté les départements de France pour immatriculer les voitures (en 1952 pour être précis). Chaque département s'est vu attribuer un numéro à deux chiffres, en partant de 01, dans l'ordre alphabétique de son nom : on a commencé avec l'Ain, et on a terminé avec l'Yonne (89). On pouvait donc parler de numéros, puisque ce classement remplaçait l'ordre alphabétique. Ça commencé à se gêner avec le Territoire de Belfort, qu'il aurait fallu glisser entre le Tarn-et-Garonne et le Var, mais '82½... non, vraiment. On a préféré 90.

Depuis, avec les DOM (971 à 974), les changements de noms de certains départements, les redécoupages (et surtout la Corse, divisée en 2 départements "numérotés" 2A et 2B), l'ordre des numéros ne signifie plus grand-chose. S'agit-il donc maintenant d'une référence ? En principe oui, mais vu le nombre fixe (ou presque) d'entités ainsi référencées, et l'usage fréquent de ces valeurs dans divers référencements (code postal, INSEE, etc.), on a désormais affaire à un "code département".

Exemple 2 : le "code postal"

Celui-ci est composé du code département et de 3 chiffres identifiant la commune (ou plutôt le bureau distributeur) dans le département. On a affaire à un ensemble fini et stable (le code 59650 signifie depuis sa création "Villeneuve-d'Ascq", et il n'y a aucune raison que cela change). Le terme de "code" est donc de bon aloi.

À preuve, on trouve dans le Petit Larousse, à l'entrée **CODE** : "(Suisse) *Numéro postal* : code postal."... parce que les suisses ont confondu code et numéro !

Exemple 3 : le "numéro de sécu" ou "numéro INSEE"

Celui-ci est une association de codes et de numéros : un code comme premier chiffre (le sexe), un numéro pour les quatre suivants (année et mois de naissance), un code pour les positions 6 à 10 (le département, et la commune dans le département), etc. Ce "numéro" apparaît lors de l'inscription d'un nouvel individu, et disparaît (en principe) lors de son décès. Pris dans sa totalité, c'est une simple association, donc une référence.

Exemple 4 : l'immatriculation des véhicules au Luxembourg

Jusqu'à l'année dernière, ce pays immatriculait ses voitures dans une séquence ascendante (1 à 99999, puis A0001 à Z9999, puis AA001 à ZZ999). Ça pouvait donc être considéré comme un numéro. Mais, ayant atteint ZZ999, ils ont repris à AA..., récupérant les valeurs ne correspondant plus à des véhicules en circulation. La séquence ne signifie plus rien, c'est donc bien une référence.

Et voilà rendu à César ce qui appartient à Jules. ▲

Jean-Luc Blary